

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33
- pour : 29
- contre : 4

L'an deux mille vingt et un et le 27 janvier à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, , MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL,.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NAVARRO (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) .

Etaient absents excusés :

MME CAROLE FERRE est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/04

Objet : Budget primitif 2021 – Subventions aux associations

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2021, examiné par la Commission Finances et Budget du 18 janvier 2021.

Le Budget Primitif présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	6 000 364.46 €	6 000 364.46 €
Fonctionnement	13 031 670.89 €	15 828 549.05 €

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2020 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **3 395 901.05 €** (article R002)
- Excédent d'investissement reporté : **207 764.57 €** (article R001)

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le 03 FEV. 2021

ID : 031-213105612-20210203-D_2021_04-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre,

- D'adopter le Budget primitif 2021 comme présenté ci-dessus et dans l'annexe détaillée.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO



- Transmis le 03 FEV. 2021
- Affiché le 03 FEV. 2021